



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

AVIS PUBLIC AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 254-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 décembre 2024, le Conseil municipal a adopté, par résolution, le premier projet de règlement intitulé « *Règlement numéro 391-2024 modifiant le règlement de zonage no 254-02 de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 21 janvier 2025, à 18h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine. Au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet :

Le but de règlement est de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 501 située au nord du 4^e Rang où serait autorisé l'usage industriel d'extraction.

Le premier projet de Règlement no 391-2024 peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse www.ste-christine.com, dans la section règlements municipaux, ou obtenu en communiquant avec le bureau de la directrice générale et greffière trésorière au numéro suivant : 819-858-2828, poste 104 ou par courriel à l'adresse suivante : directiongenerale@ste-christine.com.

Donné à la Municipalité de Sainte-Christine, ce 5 décembre 2024

La directrice générale et
Greffière-trésorière,

Heidi Bédard